



## *L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

### INFO RUP

**Semaine du 3 au 7 février 2020**

#### **LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP SIGNE UNE DÉCLARATION COMMUNE ET LA PRÉSIDENTE TOURNANTE REVIENT A MAYOTTE :** la 24<sup>e</sup>

Conférence annuelle des Présidents des Régions Ultrapériphériques a eu lieu du 5 au 7 février à Saint Martin qui en assurait la présidence. Elle s'est clôturée sur la passation de la présidence tournante de la CPRUP à Mayotte.

Pour rappel, lesdites conférences permettent de faire entendre la voix des autorités régionales ultrapériphériques au niveau de l'Union européenne et de peser dans les débats au moyen de déclarations communes. Cette CPRUP intervenait à quelques semaines du prochain Forum pour les RUP organisé à Bruxelles par la Commission européenne les 24 et 25 mars prochains.

Les exécutifs régionaux ont signé le 6 février une Déclaration commune qui reprend un certain nombre des positions défendues par les socioprofessionnels des DOM.

En particulier, la CPRUP « s'oppose à toutes réductions des allocations budgétaires pour la politique de cohésion, la politique agricole commune (POSEI et FEADER) et la politique commune de la pêche, et RECLAME le rétablissement des dotations du POSEI durant la période transitoire » et soutient le maintien du taux historique de cofinancement à hauteur de 85% dans les fonds européens.

En matière de pêche, la CPRUP « estime que le renouvellement de la flotte de pêche des RUP constitue désormais, au niveau européen, national, et régional, un objectif partagé mais reste inscrit dans un cadre toujours contraint par la réglementation européenne » et souhaite que les Plans de Compensation des Surcoûts (PCS), créés en 2014, puissent être mis en œuvre de façon plus adaptée aux territoires et plus flexible.

La CPRUP s'est également exprimée en faveur du renouvellement des dispositifs fiscaux et douaniers propres aux RUP, tels que le taux réduit d'accises sur le rhum traditionnel des DOM et l'octroi de mer.

En outre, la CPRUP demande à utiliser toutes les potentialités de l'article 349 et souhaite que la CPRUP acquiert un statut juridique. Il est également mentionné la présentation prochaine au Parlement européen et au Conseil d'un rapport d'étape de la Commission sur la Stratégie RUP publiée en 2017.

La Déclaration peut être consultée à ce lien : <http://www.com-saint-martin.fr/ressources/FR-Declaration-finale-VF.pdf>

### **LA COMMISSION EUROPÉENNE LANCE UN FONDS « BLUEINVEST » EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE :**

Virginijus Sinkevičius, Commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, a annoncé lors de la conférence BlueInvest Day, mardi 4 février, le lancement d'un fonds de placement en faveur de l'économie bleue, doté d'une enveloppe de 75 millions d'euros.

Pour mémoire, l'économie bleue désigne l'ensemble des activités économiques liées aux océans, aux mers et aux côtes (énergies renouvelables, produits de la mer durables dont aquaculture, biotechnologie bleue, informatique maritime...), et représente donc une part importante de l'activité des RUP.

Le Fonds BlueInvest sera piloté par le Fonds européen d'investissement de la Banque européenne d'investissement (BEI) et fournira des financements à des fonds de placement pour des projets liés à l'économie bleue innovante. En outre, le nouveau programme bénéficie du soutien du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), le pilier financier du plan d'investissement pour l'Europe.

Le Commission souhaite que ce fonds encourage les investissements dans ce secteur clef pour la transition vers une économie neutre en carbone d'ici 2050, un des objectifs du Pacte vert pour l'Europe.

Par l'intermédiaire du Fonds pour la pêche, le FEAMP, la Commission financera également un programme de subventions doté de 40 millions d'euros supplémentaires, destiné à aider les PME de l'économie bleue à développer et à commercialiser de nouveaux produits, technologies et services innovants et durables.

## **LA COMMISSION EUROPÉENNE ET LE ROYAUME-UNI ONT PUBLIÉ, LUNDI 3 FÉVRIER, LEUR MANDAT DE NÉGOCIATION RELATIF AU PARTENARIAT BILATÉRAL FUTUR :**

Michel Barnier, le négociateur du Brexit côté européen, s'est engagé, devant la presse bruxelloise, à trouver un accord de libre-échange sans quota, sans droit de douanes et incluant le plus grand nombre de biens et de services possibles.

Il plaidera également pour un accès réciproque aux eaux britanniques et européennes ainsi qu'à leurs marchés respectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2020 afin que l'UE ait le temps de prendre sa décision sur les quotas de pêche européens avant la fin de l'année. Un point de désaccord émerge : le Royaume-Uni désire signer des accords de pêche annuels, alors que certains États-membres dont la France souhaitent un accord étalé sur plusieurs années. La Commission a annoncé qu'aucun accord économique ne sera possible sans un accord de pêche.

La sécurité sera le deuxième thème central lors des futures discussions. La Commission a notamment donné son accord pour que le Royaume-Uni conserve son accès à Europol, l'agence européenne de police criminelle, et au système d'information Schengen, s'il accepte les standards européens en termes de droits de l'Homme.

Troisième pilier des négociations, la Commission souhaite que la Cour de justice de l'UE soit l'institution en charge du respect de l'accord, ce que le Premier Ministre britannique avait envisagé lors de sa déclaration politique d'octobre dernier.

Enfin, le mandat publié par le Parlement britannique mentionne la possibilité que le pays maintienne sa contribution à certains programmes de l'Union, une fois le nouveau Cadre financier pluriannuel adopté.

Londres a tout de même présenté ses deux lignes rouges : d'une part, il est hors de question pour les Britanniques d'accepter un alignement réglementaire sur le droit de l'Union européenne et d'autre part ils rejettent la supériorité de la Cour de justice de l'UE sur le droit national.

La proposition de mandat de la Commission devra obtenir validation par le vote des eurodéputés en séance plénière à Strasbourg, mercredi 12 février, et du Conseil « Affaires générales » le 25 février.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 10 AU 14 FÉVRIER 2020

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi 10/02</b>	<p>Séance plénière</p> <p>Réunion du groupe thématique Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (IG AFOLU) au sein du groupe d'experts sur l'atténuation (EGMIT) et du Conseil de l'UE sur l'environnement international - Changement climatique</p>			
<b>Mardi 11/02</b>	<p>Séance plénière</p> <p>Réunion du groupe thématique Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (IG AFOLU) au sein du groupe d'experts sur l'atténuation (EGMIT) et du Conseil de l'UE sur l'environnement international - Changement climatique</p>			
<b>Mercredi 12/02</b>	<p>Séance plénière</p> <p>Vote en commission Commerce international : conclusion de l'accord de libre-échange avec le Vietnam</p> <p>Vote sur le mandat de négociation d'un accord avec le Royaume-Uni</p>		<p>Coreper I</p> <p>Coreper II</p>	
<b>Jeudi 13/02</b>	<p>Séance plénière</p>		<p>Audition publique du Comité économique et social de l'Europe (CESE) : le fonds de transition juste pour le Pacte vert</p>	
<b>Vendredi 14/02</b>			<p>Coreper I</p>	